



La Communauté de Communes Pays des Vans en Cévennes recrute par voie contractuelle

**Assistant Territorial d'Enseignement Artistique pour un contrat de 12 mois (H/F) :**

**Pour la mission d'Interventions Musicales en Milieu Scolaire**

**Temps non complet – 17 heures**

Poste à pourvoir à compter de 01/09/2023

## **DESCRIPTIF DE L'EMPLOI**

---

Le dispositif d'Intervention Musicale en Milieu Scolaire s'étend sur les 10 écoles primaires du territoire. Il existe depuis deux ans. Vous serez donc en lien avec les équipes pédagogiques des écoles, et la coordinatrice de l'Ecole de Musique Intercommunale.

Vos missions seront les suivantes :

- Encadrer des activités de sensibilisation et d'éveil à la musique dans les écoles maternelles et élémentaires et au sein de l'Ecole de Musique Intercommunale
- Conduire ou accompagner les projets élaborés avec les équipes enseignantes dans le cadre des projets d'écoles ou de classes.
- Conduire ou accompagner des projets proposés en lien avec l'Ecole de Musique Intercommunale et le Pôle Développement Culturel

## **PROFIL DEMANDE**

---

Nous cherchons une personne titulaire d'un DUMI, ou expérience similaire souhaitée. Le permis B est obligatoire. Cette personne devra se rendre dans les écoles du territoire selon un planning défini par son prédécesseur, et dispenser des cours d'éveil et d'initiation à la musique, selon un projet déjà défini avec les instituteurs.

Connaissances demandées :

- Connaissance de la musique de la discipline enseignée dans son esthétique, et de sa culture
- Développement de l'enfant, psychologie, gestion des groupes d'enfants
- Fonctionnement des écoles de musique intercommunales (statuts et contexte), et de la fonction publique territoriale
- Monde enseignant en général et de l'éducation nationale en particulier
- Conduite de projet
- Pratique artistique

Savoir-être :

- Ponctualité
- Sens de l'organisation
- Sens du service Public
- Qualités relationnelles, et adaptabilité

## **CONDITIONS D'EXERCICE**

---

- Il y a 14,5 heures d'intervention et 2,5 heures de transport par semaine. Un véhicule de service est fourni.
- La réalisation de cet objectif inclut, outre les interventions musicales scolaires, des réunions, des réalisations de projets spécifiques, des rencontres informelles, etc.

## CADRE D'EMPLOIS, TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE ET REMUNERATION

---

- Assistant d'Enseignement Artistique (catégorie B)
- Poste en CDD du 01/09/2023 au 31/08/2024
- Temps non complet, 17 heures hebdomadaires
- Rémunération basée sur grilles indiciaires, CNAS, régime indemnitaire, participation prévoyance

## CANDIDATURES

---

Lettre de motivation (LM) et Curriculum Vitae (CV) à adresser **avant le 01/04/2023** à :

MONNE Charlotte – Responsable RH  
[rh@cdc-vansencevennes.fr](mailto:rh@cdc-vansencevennes.fr)

**\*\* Informations importantes \*\***

**La lettre de motivation ne doit pas être écrite dans le corps du mail mais sur un document annexe spécifique**

**Merci de nommer vos fichiers envoyés en indiquant « CV Nom Prénom », « LM Nom Prénom » au format PDF uniquement**

**Merci également d'indiquer votre ville de résidence**

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le 04 75 37 41 22

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.